

sance du sujet et je tiens à lui rendre hommage. Il me semble que les impôts sur les gains en capital doivent décourager les gens. Ces commentaires s'adressent particulièrement aux jeunes. C'est une bonne chose d'encourager les gens à placer leur argent, à épargner un peu de leurs revenus quand ils en ont les moyens. Cependant, il faut aussi les inciter à acheter ce qu'ils jugent une bonne valeur de ceux qui l'offrent en vente, surtout quand ils prévoient que cette valeur augmentera tôt ou tard. On a parlé des spéculateurs ici comme des ennemis publics. Je ne souscris pas à cette façon de penser.

Il y a un mois environ, le gouvernement a annoncé son intention de réduire les impôts, supposément afin de stimuler l'emploi. Si la situation de l'emploi s'améliore grâce à une réduction fiscale, il serait alors sûrement logique de signaler les faiblesses de la proposition actuelle de créer un nouvel impôt, car c'est bien ce que l'on fait. Jamais au pays nous n'avons eu d'impôts sur les gains en capital.

Dans un discours antérieur, j'ai signalé qu'à mon avis, le gouvernement actuel pour qui je n'ai que peu d'estime, pourrait très bien garder, sinon en totalité du moins en partie, la loi actuelle de l'impôt sur le revenu, car elle présente fondamentalement certains bons points. L'idée de garder les bons points me paraît valable. Au lieu de cela, toutefois, le gouvernement nous présente un document de trois pouces d'épaisseur et de 700 ou 800 pages que personne ne comprend très bien et qui jettera, je pense, la confusion même dans l'esprit des comptables agréés qui devront le démêler.

• (5.20 p.m.)

Ces remarques, je les avais déjà faites il y a environ un mois sur le même sujet et si j'y reviens aujourd'hui, c'est que rien ne s'est produit depuis lors qui puisse me faire changer d'idée. En fait, plus j'examine la situation économique du pays, plus je suis persuadé de l'avantage qu'il y aurait eu à se fonder sur la loi actuelle de l'impôt sur le revenu, quitte à y ajouter ou à en retrancher ce que l'on jugerait nécessaire à l'intérêt public.

Pour savoir comment établir un impôt sur les gains de capital, nous aurions tout avantage à remonter à une centaine d'années en arrière et à examiner la situation de l'époque. Sous l'empire des lois actuelles, notre pays est devenu un pays industriel et exportateur qui fait concurrence aux autres. Voisins d'une grande nation et d'un grand peuple, il était normal pour nous de faire face, du moins jusqu'à l'avènement du gouvernement Trudeau, à la vive concurrence de ces amis d'outre-frontière, qui ont l'avantage d'une production en série, d'un marché intérieur gigantesque, pour en écouler une partie considérable et peuvent, au besoin, écouler leur excédent sur notre marché limité. Je n'approuve pas les lois tarifaires qui leur permettent d'agir de la sorte.

Revoiyons donc ce qui s'est passé depuis 100 ans sous le régime fiscal actuel, mais examinons plus particulièrement les 25 dernières années, afin que l'expérience puisse nous servir de guide pour l'avenir. Cela me semble tout à fait raisonnable. L'expérience acquise dans le passé devrait nous guider dans la ligne de conduite à suivre. Je ne crois pas que personne ici conteste l'utilité d'un tel principe. Revoir les 25 dernières années, pour moi c'est remonter à la Deuxième guerre mondiale. Les Canadiens y ont joué un rôle important et remarquable, les hommes et les femmes de notre pays s'y sont illustrés et, dans l'honneur et le sacrifice, ces vaillants militaires n'ont jamais été surpassés. Nous avons célébré la semaine dernière le Jour du Souvenir. Tous les Canadiens se sentaient

alors unis, ce qui leur arrive rarement. Pour quelle raison? C'était l'union dans le souvenir et la reconnaissance des réalisations passées. Nous avons montré notre reconnaissance à l'égard du sacrifice fait par ceux qui ne sont pas revenus, et nous avons exprimé, à ceux qui ont défilé ce jour-là, notre reconnaissance pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve en se mettant au service de leur nation. Quand nous sommes sortis du conflit, notre réputation était établie et nous nous sommes mis au travail en employant les talents de notre peuple à transformer l'organisation guerrière en une source d'activités pacifiques. Voilà ce que nous avons fait après la seconde guerre mondiale.

Le gouvernement de l'époque avait bien conscience de la nécessité d'employer les talents de ceux qui avaient produit les biens nécessités par la guerre et d'employer les services des hommes et des femmes revenus des différents théâtres d'opérations. La nécessité d'emplois productifs était évidente. Le principal responsable de la production en temps de guerre était M. C. D. Howe, un homme d'une compétence et d'une énergie extraordinaires. On n'attachera jamais trop d'importance à mon avis à l'énergie et à la détermination d'une personne décidée à agir. Pour moi, cela importe plus que sa compétence et que son instruction. M. Howe a ensuite travaillé dans le gouvernement du premier ministre King et il a été une figure de proue dans le gouvernement de M. St-Laurent. J'ai eu l'honneur de le connaître personnellement car il passait parfois ses vacances à St. Andrew's, dans le Nouveau-Brunswick. Personne ne pouvait le rencontrer sans l'admirer.

J'ai rappelé tout ceci parce que ce sont précisément les réalisations des 25 dernières années, et pourtant le gouvernement actuel propose de tout détruire, de tout démolir et de tout remplacer par ce document épais de trois pouces, que personne ne comprend. Voilà ce qu'il se propose de faire. Je m'oppose fermement à la destruction de la législation qui nous a régis pendant une période où en tant que nation, nous avons fait d'immenses progrès. Voilà ce à quoi je m'oppose maintenant.

L'impôt sur les gains en capital découragerait le jeune homme désireux d'améliorer sa situation financière, ambitieux pour lui-même, pour sa femme et pour sa famille. Il accepte de travailler longtemps après que ses rivaux sont rentrés chez eux. Il applique dans son entreprise des notions saines de gestion et c'est pourquoi il achète des biens qui, selon lui, sont un bon placement et augmenteront son capital. Le gouvernement veut lui faire payer un impôt sur cela parce qu'il a été suffisamment sage et économe pour acheter ses biens quand ils lui ont été proposés. Le gouvernement, en lui enlevant une grande partie de ce qu'il peut en tirer comme bénéfices, le découragera d'acheter d'autres biens.

Je sais que si le secrétaire parlementaire voulait trouver une excuse, il dirait que le gouvernement a besoin d'argent, qu'il doit percevoir ces impôts parce qu'il a besoin des revenus qu'ils rapportent. Je sais que je suis en train de faire un procès d'intention au secrétaire parlementaire mais j'imagine que c'est ce qu'il dirait car il est un bon controversiste. Je veux signaler au comité le rapport de l'auditeur général pour l'année financière se terminant en 1970. A la page 17 de ce rapport, les honorables députés trouveront un tableau des recettes au cours des trois dernières années, recettes que l'on peut valablement comparer entre elles pour autant que je sache. Les premiers postes sont les montants perçus au titre de l'impôt sur le revenu au cours des années 1967-1968, 1968-1969, et 1969-